



SNUipp-FSU 68

19 bd Wallach
68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58
snu68@snuipp.fr

Mulhouse, le 3 avril 2014

Monsieur le Recteur de l'Académie de Strasbourg

s/c de Madame la Directrice Académique,
des services départementaux de l'Éducation nationale

Objet : Indemnité ECLAIR - part modulable

Monsieur le Recteur, Madame la Directrice Académique,

Un nouveau régime indemnitaire va se mettre en place en Education prioritaire à la rentrée 2015. Si en attendant, pour l'année 2014, le ministre vient de répondre favorablement à la demande du SNUipp-FSU de répartir de manière égale la part variable de l'indemnité ECLAIR entre tous les enseignants de l'Education prioritaire, il n'en est rien pour cette année scolaire 2013.

Nous vous demandons que ce principe d'équité s'applique dès cette année en donnant consigne à vos IEN de répartir de manière égale la part modulable de l'indemnité ECLAIR.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, Madame la Directrice Académique, en notre engagement entier au service de l'école.

Pour le secrétariat départemental

François SCHVERER